

4.11

LES “ CONTRE DE RÉPÉTITION ”

(25-12-26)

INTRODUCTION

L'étude du Contre après *Ouverture faible au niveau 2* a servi d'initiation à un concept particulier. Soit l'utilisation de l'enchère Contre quand il y a des contextes présentant des enchères conventionnelles étant donné qu'il est alors possible de déclarer la **répétition** d'une enchère pour affirmer une signification en "miroir".

Ce Contre est souvent employé **intuitivement** vu la simplicité à identifier son contexte. On serait porté à croire que le concept “de répétition” est trop simpliste pour mériter d'en faire une convention.

Cette impression est d'autant renforcée par le fait qu'un Contre pour *répéter* procure à l'occasion un certain succès et que la systématisation de ce concept oblige à déterminer précisément des contextes spécifiques.

Cependant, l'intuition et l'improvisation entraînent inévitablement beaucoup de confusion et de désagréments. Mais encore cela démontre un manque d'éthique car rien ne prouve que la "divination" est basée sur la logique des enchères.

Bref, toutes les significations de l'enchère Contre se doivent d'être corroborées, c'est-à-dire vérifiables, dans un système de communications structurées si l'on prétend jouer fair-play et prêt à expliciter sur demande la signification spécifique des enchères que l'on utilise.

4.11- 1

4.11 Les “Contre de répétition“
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

4.11.1 LE CONTRE DE RÉPÉTITION “TOUJOURS TRANSFERT” À SANS-ATOUT

Le *Contre de répétition “toujours transfert“ à Sans-Atout* est une belle application du concept de *récurrence*.

Avant d’aborder ce sous-thème propre aux règles de l’**Ouverture à 1 SA**, il est indiqué d’avoir pris connaissance du CHAPITRE 10 qui s’occupe entièrement de toutes les règles et conventions qui gèrent la réponse et les redéclarations après **Ouverture** et **Réouverture à Sans-Atout**.

Ce CHAPITRE 10 enseigne le langage du SANS-ATOUT à partir du début jusqu’au niveau avancé, de telle sorte que vous allez parvenir à améliorer systématiquement vos scores. Et, conséquemment, vous allez vouloir et pouvoir utiliser plus souvent cette ouverture. Car, non seulement l’ouverture à 1 SA n’est pas très fréquente quand les cartes sont données de façon aléatoire, mais encore son incidence est davantage restreinte quand les mains sont “préparées” à l’avance vu le manque généralisé d’intérêt pour cette ouverture étant donné qu’il est difficile de faire mieux que la moyenne.

En effet, le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* recommande d’utiliser l’Ouverture/Réouverture à 1 SA avec la main semi-balancée : **5-4-2-2 si au moins 6 cartes en Majeure**, en plus la main 5-3-3-2 (ce qui est déjà standardisé). De même, le pointage conseillé est maintenant de **16 HL incluant le Complément, et 19 HL** lorsque la main est trouée (ce qui autorise *1 point de transition négatif*). Ce qui est alertable comme «**OCCASIONNELLEMENT** **15-19 HL ET SEMI-BALANCÉE**».

La première chose à ne pas oublier pour ce sujet est que la stratégie du **TRANSFERT** après Ouverture à Sans-Atout est **toujours en vigueur** tant pour l’équipe en offensive (niveau 1, 2 et 3 et si compétition) qu’en Réouverture à SA (niveau 1 ou 2 sans saut).

Bref, il y a “**toujours transfert**” même en cas de surenchère adverse (intervention) dans le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*; ce qui n’est pas le cas habituellement chez ceux qui affirment utiliser les *transferts*.

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

**PRINCIPE 4.11.1:1 DÉFINITION DU CONTRE DE RÉPÉTITION “TOUJOURS TRANSFERT”
À SANS-ATOUT**

Ce Contre répète la couleur nommée par la surenchère adverse pour permettre de maintenir la convention de TRANSFERT lors d'une réponse après toute Ouverture/Réouverture à Sans-Atout.

En rappel, voici les contextes courants d'Ouverture (et Réouverture) à Sans-Atout où il y a une demande systématique de transfert par le répondant:

- pour une Majeure cinquième au niveau 2 ou 3,
- 2 Majeures quatrièmes (*2 Trèfles Stayman*) au niveau 2 ou 3,
- et pour les mineures (*2 Piques Stayman*),
- transferts invitatifs au chelem en mineure forte (*3 Co, 3 Pi*).

**PRINCIPE 4.11.1:2 CONTEXTE DU CONTRE DE RÉPÉTITION “TOUJOURS TRANSFERT”
À SANS-ATOUT**

L'enchère Contre par le répondant dans le contexte d'une :

- Ouverture à Sans-Atout au niveau 1, 2 ou 3,
- Réouverture à Sans-Atout au niveau 1, 2
- et le Contre de Surenchère après Ouverture adverse à 1 Sans-Atout;

répète la couleur nommée par la surenchère qui suit immédiatement la PREMIÈRE ENCHÈRE À SANS-ATOUT du partenaire; ce qui correspond donc à une demande de transfert en bonne et dûe forme, selon le cas, pour:

- une Majeure cinquième au niveau 2 ou 3, ou
- 1 ou 2 Majeures quatrièmes (*2 Trèfles Stayman*) au niveau 2 ou 3, ou
- les mineures (*2 Piques Stayman*), ou
- transferts invitatifs au chelem en Mineure Forte (*saut à 3 Co, 3 Pi*).

4.11 Les “Contre de répétition”
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Voici quelques exemples courants où la demande de transfert se doit d'être systématique et qui, en présence de surenchère adverse, ne pourrait pas avoir lieu sans un Contre de répétition.

Ex. 4.11.1:1	1	2	3	4
a)	1 SA	2 Co	Contre	Passe
b)	2 SA	3 Ca	Contre	Passe
c)	1 SA	2 Tr	Contre	Passe
d)	1 SA	2 Pi	Contre	Passe
e)	2 Pi	2 SA	3 Pi	Contre
f)	1 Tr	1 SA	3 Tr	Contre
g)	1 SA	Contre	2 Ca	Contre

Commentaires :

- a) Transfert en Majeure cinquième demandé par le répondant pour le Pique.
- b) Transfert en Majeure cinquième demandé par le répondant pour le Coeur.
- c) Transfert en Majeure avec 2 *Trèfles Stayman*.
- d) Transfert en mineure avec 2 *Piques Stayman*.
- e) Transfert en mineure avec 3 *Piques Stayman* après Réouverture à SA
- f) Transfert en Majeure avec 3 *Trèfles Stayman* après Réouverture à SA
- g) Transfert en Majeure cinquième demandé par le répondant pour le Coeur après Réouverture par le *Contre de Surenchère après ouverture à 1 SA adverse*.

4.11 Les “Contre de répétition“
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Pour terminer ce point, il faut porter attention au fait que l'on nomme habituellement **CUE-BID** : toute enchère qui répète la couleur d'un adversaire.

Il s'agit techniquement, de nos jours, d'une étiquette trop générique; car cela ne donne pas de signification particulière à l'enchère, si ce n'est que l'enchère n'a pas un sens naturel.

Pour des raisons d'apprentissage, il est préférable d'appeler un **CONTRE DE RÉPÉTITION**, quelque'il soit, par son **nom propre complet**. Apprendre par concept exige une terminologie précise; c'est le meilleur moyen pour arriver à jouer au bridge avec fluidité (intuition rationnelle) et succès.

411.2 CONTRE DE RÉPÉTITION SUR CUE-BID DIRECT "FORT"

Le Cue-Bid Standard (ou *Cue-Bid direct fort*) est l'enchère classique et cette signification est encore passablement utilisée pour son effet obstructif. Quoique, il s'agit plutôt d'un **gaspillage d'espace** dans l'échelle des enchères.

En effet, lorsque l'équipe possède la grande majorité du pointage, se servir de du *Cue-Bid fort* c'est se causer soi-même de l'obstruction. Car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, plus le niveau du contrat est potentiellement élevé, plus il faut être précis, **sinon tout le monde trouve le même contrat**. C'est le concept de l'effet *DYNAMIQUE INVERSÉE DES ENCHÈRES* (V. Ch. 1; page 1.12 -249).

Ce Cue-Bid n'est pas utilisé dans le système enseigné mais il faut savoir s'en défendre lorsque l'on y fait face.

De plus, la récupération de ce contexte permet de l'attribuer à une autre fonction qui, lui, vise à récupérer les *mains disqualifiées* par les enchères adverses. En clair, le système **BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL** **n'utilise pas** le *Cue-Bid direct fort*. Il faut seulement le connaître pour s'en défendre.

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Notez, les significations des enchères Cue-Bid sont détaillées au **Chapitre 6 : Les Cue-Bid**). Elles ne seront donc que brièvement décrites pour les besoins du Contre de répétition.

PRINCIPE 4.11.2 CONTRE DE RÉPÉTITION SUR CUE-BID DIRECT “FORT”

Le RÉPONDANT qui déclare un *Contre de répétition* immédiatement après un Cue-Bid direct “fort” (ou Standard) affirme posséder :

- la majorité environ des 8 PH résiduels,
- et un soutien pour un fit 8 cartes pour la couleur d’ouverture du partenaire,
- et préféablement un singleton/chicane si le pointage plus ou moins limite.

En conclusion, il faut connaître ce Cue-Bid “fort” seulement pour s’en défendre.

Voici les quatre situations typiques d’enchères pouvant avoir ce contexte.

4.11.2:1	1	2	3	4
a)	1 Tr	<u>2 Tr</u>	Contre	...
b)	1 Ca	<u>2 Ca</u>	Contre	...
c)	1 Co	<u>2 Co</u>	Contre	...
d)	1 Pi	<u>2 Pi</u>	Contre	...

Dans ce type de situation, c’est le Défenseur-Ouvreur qui déclare le Cue-Bid direct Standard après ouverture des enchères. Et c’est le **répondant** qui déclare le *Contre de répétition*.

La signification Standard du Cue-Bid direct “fort” dévoile une main de 22 points et plus, avec un bonne suite d’atout sans en préciser la couleur. Cela équivaut à une *Ouverture forte au niveau 2*.

4.11 Les “Contre de répétition”

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ainsi, quand c'est vraiment le cas, il faut être très prudent évidemment car il ne reste plus beaucoup de points à partager.

Le *Contre* annoncé par répondant veut donc dire que ce dernier possède la majorité des points résiduels, soit environ 8 PH (environ 12 pour l'O. et 20 pour le Cue-Bideur.), et un soutien valable pour un fit à 8 cartes et préférablement un singleton/chicane dans une des couleurs non nommées si le pointage est plus ou moins limite.

Ce qui implique que les adversaires n'ont pas la majorité des points et ces derniers doivent malgré tout reparler car leur atout ne peut pas être dans la couleur Cue-Bidée.

L'équipe offensive en sait suffisamment pour bien compétitionner la suite des enchères; le but n'est pas de toujours remporter le contrat mais plutôt de dépasser la *moyenne*.

4 .11.3 LE CONTRE DE RÉPÉTITION SUR CUE-BID DE SOUTIEN STANDARD

Il y a la variante du Cue-Bid direct “*fort*” ou Standard qui appartient cependant aux **deux équipes** (répondant et défenseur-répondant) et qui, selon l'ancienne approche du bridge, consiste à affirmer un fort soutien pour l'atout du partenaire et un pointage garantissant la manche et même le niveau forcing ce qui est encore plus aberrant. Cette habitude ancestrale de bloquer les enchères rapidement quand son équipe possède la grande majorité des points est donc à ne pas imiter.

L'utilisation excessive du Cue-Bid de soutien possède les mêmes inconvénients que le Cue-Bid *direct fort* ci-dessus :

- gaspillage de l'espace des enchères,
- annulation du Cue-Bid de Surenchère et, en plus,
- duplication de descriptions déjà couvertes par les règles habituelles.

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Qui plus est, ce Cue-Bid de soutien fort (ou "forcing") peut être remplacé régulièrement et avantageusement par un Contre de Concertation, qui lui ne cause pas d'effet négatif.

Ainsi, l'effet pseudo-obstructif du *Cue-Bid fort de soutien* (Standard) peut être facilement contourné par le Contre de répétition.

Donc, à ne pas utiliser; il faut juste savoir s'en défendre.

**PRINCIPE 4.11.3 DÉFINITION DU CONTRE DE RÉPÉTITION SUR UN
CUE-BID DE SOUTIEN STANDARD**

Ce Contre sert à rétablir la communication dans l'équipe en répétant l'enchère Cue-Bid dans le sens naturel qui lui est dévolu dans le contexte qui a cours.

Voici quelques situations montrant le contexte d'un Contre de répétition après un *Cue-Bid de soutien Standard* (*direct, fort, forcing*).

Ex. 4.11.3:1	1	2	3	4
a)	1 Co	1 Pi	<u>2 Pi</u>	Contre
b)	1 Ca	Passe	1 Co	1 Pi
	<u>2 Pi</u>	Contre
c)	1 Ca	Passe	1 Co	1 Pi
	2 Co	<u>3 Co</u>	Contre	...
d)	1 Tr	1 Co	2 Tr	<u>3 Tr</u>
	Contre

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Commentaires :

- a) Le Répondant (#3) a donné un soutien à Coeur à l’Ouvreur en Cue-Bidant le Pique du Défenseur-Ouvreur (#2) en espérant bloquer le Défenseur-Répondant (#4) qui a tout simplement annoncé un *Contre de répétition* qui donne un soutien à la défense à Pique du partenaire (#2).
- b) L’Ouvreur (#1) a donné un soutien à son répondant à Coeur en Cue-Bidant le Pique du Défenseur-Ouvreur (#4) et le D-O (#2) a donné le soutien (Pique) à ce dernier par son Contre de répétition.
- c) Le Défenseur-Répondant (#2) a donné un soutien à Pique au D-O (#4) en Cue-Bidant le Coeur de l’Ouvreur (#1) mais le Répondant (#2) a donné un resoutien invitatif à Coeur à l’Ouvreur par son Contre de répétition.
- d) Le Défenseur-Répondant (#4) a donné un soutien à Coeur au D-O (#2) en Cue-Bidant le Trèfle du Répondant (#3) mais l’Ouvreur (#1) a donné le soutien à Trèfle au répondant par son Contre de répétition.

On peut voir que les deux équipiers de chaque équipe peuvent se servir aisément de ce Cue-Bid selon les circonstances. Il est donc nécessaire de savoir reconnaître ce type d’enchère conventionnelle peu utile et, surtout de savoir qu’elle peut être facilement contournée par le CONTRE DE RÉPÉTITION.

4 .11.4 LE CONTRE DE RÉPÉTITION APRÈS 2 TRÈFLES FORT.

Même si la plupart des bridgeurs préfèrent, avec raison, ne pas utiliser l’Ouverture forte Standard au niveau 2 au profit de l’*Ouverture faible au niveau 2*, il faut tout de même réservier l’ouverture à **2 Trèfles** pour annoncer une *Main Forte*. Cette façon de faire permet entre autre de ne pas dévoiler immédiatement la nature exacte de la couleur d’atout.

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Annoncer *2 Trèfles* en ouverture est donc une enchère artificielle décrivant une main *forte* de 22 HL et plus. Et le Contre de répétition demeure une arme plausible et efficace pour permettre de tirer son épingle du jeu contre ce type d'enchères. En effet, il est possible que les deux équipes aient une jeu puissant consistant en un long atout et des suites courtes.

Voici les trois seules situations d'enchères qui peuvent présenter un tel contexte.

Ex.4.11.4	1	2	3	4
a)	<u>2 Tr</u>	Contre
b)	...	<u>2 Tr</u>	Contre	...
c)	<u>2 Tr</u>	Contre

Concernant ce Contre de répétition, on peut dire que son incidence est peu fréquente mais plausible.

Il vaut tout de même la peine de concevoir une riposte pour le *2 Trèfles fort*. Principalement parce que la *Main Forte* du déclarant peut être très dééquilibrée (un long atout) avec une chicane, alors le pointage une fois réévalué peut atteindre 22 PP mais avec un pointage HL passablement moindre. Ou encore, certains joueurs aiment jouer avec un pointage inférieur en croyant que l'effet obstruit va compenser le risque.

La signification du Contre de répétition après *2 Trèfles fort* se doit de correspondre à une main réellement *forte*; car il y a d'autres enchères qui peuvent prendre la relève si le pointage ne remplit pas les exigences. Ce faisant, le système d'enchères garde sa précision et son efficacité.

Et, il est intéressant de noter, qu'un fois ce Contre annoncé dans les règles, le partenaire du Contre (défenseur-répondant) va pouvoir utiliser le **système de réponse spécifique au *2 Trèfles fort***.

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Pour rester logique, la signification de ce Contre sera la suivante.

PRINCIPE 4.11.4 DÉFINITION DU CONTRE DE RÉPÉTITION APRÈS 2 TRÈFLES FORT

Déclarer Contre directement sur un “2 Trèfles fort” affirme une MAIN FORTE:

- de 22 HL et plus, si balancée,
- ou
- de 22 HL/PP si non balancée.

Corollaire: L'annonce d'un Contre par le défenseur-ouvreur après une *Ouverture forte* au niveau 2 Standard (naturelle) constitue un Contre d'appel étant donné que la couleur d'atout de l'équipe offensive a été annoncée.

L'enseignement des *Mains Fortes* est exposé dans le Chapitre 1 qui couvre toutes les “**Première enchère**” et le Chapitre 9 expose comment y répondre. Pour éviter d'alourdir l'apprentissage, ces deux sujets ne seront pas ré-explicités dans ce sous-thème.

4 .11.5 LE CONTRE DE RÉPÉTITION DU RÉPONDANT APRÈS 2 TRÈFLE FORT

Le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* privilégie le système de réponse par “échelon” parce qu'il est très performant grâce à l'harmonisation qui existe entre les **Mains Fortes** et leur système de réponse respectif de même qu'avec l'ensemble des règles et conventions.

Sans entrer dans les détails, les trois échelons (enchères) qui suivent l'annonce d'un 2 Trèfles fort ou d'un *Contre de répétition* après 2 Trèfles fort correspondent chacun à un pointage spécifique.

4.11- 11

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le **Contre de répétition du RÉPONDANT après 2 Trèfles fort** va être très pratique pour rétablir la communication avec l'ouvreur ou le défenseur-ouvreur qui a déclaré «*2 Trèfles fort*». En effet, les bridgeurs expérimentés interviennent régulièrement à la couleur pour communiquer de l'information et, de ce fait, obstruer plus ou moins le répondant qui doit décrire son pointage par les échelons.

PRINCIPE 4.11.5 DÉFINITION DU CONTRE DE RÉPÉTITION DU RÉPONDANT APRÈS 2 TRÈFLES FORT (ou après le CONTRE DE RÉPÉTITION)

Dans le contexte d'une Surenchère d'ouverture à la couleur (*défense*) immédiatement après l'*Ouverture forte* à «*2 Trèfles*» (ou après le **Contre de répétition après 2 Trèfles fort),**

→ **le répondant, ou le défenseur-répondant, qui déclare «Contre» RÉPÈTE la couleur de la surenchère. Ce qui signifie qu'il s'agit de l'échelon qu'il aurait annoncé au niveau 2.**

Corollaire : La convention demeure valide aussi bien dans le cas d'obstruction causée par une surenchère naturelle ou par une surenchère artificielle.

Voici quelques exemples.

Ex.4.11.5	1	2	3	4
a)	<u>2 Tr</u>	2 Co	Contre	...
b)	Passe 2 Ca	Passe Contre	Passe ...	<u>2 Tr</u> ...
c)	2 Tr	<u>Contre</u>	2 Pi	Contre
d)	Passe 2 Pi	Passe Contre	2 Tr ...	<u>Contre</u> ...

4.11- 12

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Commentaires :

- a) C'est la situation basique. Le répondant décrit le deuxième échelon, soit 4, 5 ou 6 PH. Le joueur #2 a fait une Première défense, soit une *surenchère d'ouverture à la couleur au niveau 2 (sans saut)*.
- b) Un 2 *Trèfles fort* ne peut pas survenir au deuxième tour mais peut fort bien survenir en quatrième position. Donc, il ne faut pas oublier le Contre de répétition du répondant, qui est efficace aussi au deuxième tour. Ici, le Répondant affirme 2 *Carreaux* ce qui correspond au premier échelon, soit 0 à 3 PH.
- c) Cette fois, il y a deux mains fortes qui sont déclarées. Et la réponse du Répondant qui peut être naturelle (suite en couleur Pique) ou artificielle (échelon, par exemple) fait de l'obstruction au défenseur-répondant qui répète l'enchère via son Contre de répétition 2 *Piques* pour affirmer qu'il détient 7 PH ou plus.
- d) Cet exemple est identique si ce n'est l'ordre des enchères qui débute après deux *Passe*.

4 .11.6 LES CONTRE DE RÉPÉTITION SPÉCIFIQUES

Le principe de **répéter dans son sens strictement littéral** (via un Contre de répétition “*comme s'il ne s'était rien passé*”) d'une enchère adverse peut s'appliquer dans plusieurs autres contextes.

Il est clair qu'il peut y avoir d'autres contextes pouvant nécessiter l'usage du Contre de répétition. Il faut cependant faire attention de ne pas créer de double signification pour un contexte donné, ou créer des exceptions à tout moment, donc de la confusion.

Voici trois autres Contre de répétition qui sont incorporés dans le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*.

4.11 Les “Contre de répétition”
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ils sont très utiles parce qu'ils permettent de renforcer le pouvoir de trois conventions qui servent à se défendre contre l'**Ouverture/Réouverture à 1 SA**.

Ces trois défenses sont le **2 Carreaux à la Capelletti**, le **2 Trèfles à la Capelletti** et la **défense Inusitée contre 1 SA**.

Ces défenses sont expliquées en détails dans le **CHAPITRE 1** comme PREMIÈRE ENCHÈRE DÉFENSIVE, soit:

- 2 Carreaux à la Capelletti, au Thème **1.11**; p. *201*.
- **2 Trèfles à la Capelletti**, au Thème **1.11**; p. *203*.
- **défense Inusitée contre 1 SA**, au Thème **1.11**; p. *206*.

Et, au **CHAPITRE 10** traitant de l'ensemble des déclarations après 1 SA, vous trouverez au **Thème 10.5** qui explicite l'approche de la défensive d'enchères contre 1 SA ces trois défenses:

- **2 Carreaux à la Capelletti**; p. 10.5 -35 ;
- **2 Trèfles à la Capelletti**; p. 10.5 -40 ;
- **défense Inusitée contre 1 SA**; p. 10.5 -44 ;
